

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 29 février 2024, sous la présidence de M. Alain BAZILLE, deuxième vice-président, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu le bail emphytéotique intitulé « Bassin Bignan » du 16 mars 1979 conclu entre l'Établissement Public de la Basse-Seine – devenu EPF de Normandie et le Syndicat Mixte de la Base de Léry-Poses, d'une durée de 75 ans (du 1er janvier 1978 au 31 décembre 2053) portant sur un ensemble immobilier de 65 hectares 33 ares et 10 centiares situé sur le territoire des communes de VAL-DE-REUIL et POSES.
- Vu les 8 avenants venus successivement modifier le contenu du bail par extension ou soustraction de parcelles,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'approuver le contenu du projet d'avenant n°9 et d'autoriser le Directeur Général à signer ledit avenant n° 9, dont le projet ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non-substantielles dans le respect des modalités approuvées.

Le deuxième Vice-Président du Conseil
d'Administration de l'E.P.F. Normandie,

Alain BAZILLE



**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**

Philippe LERAÎTRE

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL



Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

12 MARS 2024

